

MARAIS VERNIER  
Eure

Bø/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES BEAUX-ARTS.  
MONUMENTS HISTORIQUES.

# Arrêté



Le Ministre  
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments  
historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant  
les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments histo-  
riques en date du 23 Avril 1932;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Marais-  
Vernier en date du 30 Octobre 1929;

Arrête :

Article premier.

L'église de MARAIS-VERNIER (Eure)

est classée parmi les monuments historiques

146-484-J. 4716-30. 124366  
DEPOT N° 4208  
TRANSCRIT AU BUREAU DES  
HYPOTHÈQUES DE PONT-AUDAMER, LE PREMIER JOUR  
MILLE NEUF CENT TREIZE Deux Vol. 4865 N° 26. ET INSCRIT  
D'OFFICE VOLÉ N° REÇU SUivant DÉTAILLÉ CARRÉ

Le Conservateur.  
P. Carrière

DEPOT.	1	2	3
INSCRIP.			
TRANSCR.			
TOTAL	1	2	3

Salaires en débet 95

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département de

l'Eure

et au Maire de la commune

de MARAIIS-VERNIER, propriétaire,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 MAI 1932 193

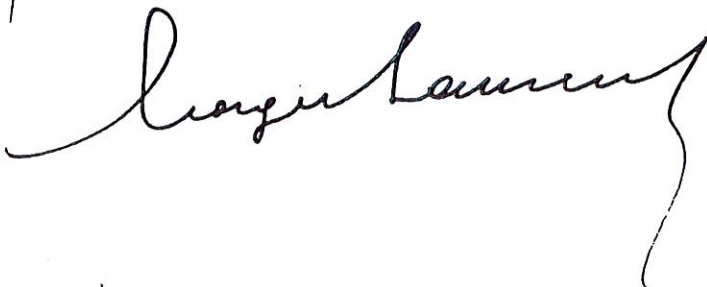
M. ROUSTAN

Pour ampliation :

Pour le Directeur général des Beaux-Arts,

Membre de l'Institut :

Le Chef du Bureau des Monuments historiques,





Département :  
EURE

Commune :  
LE-MARAIS-VERNIER

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pont-Audemer  
Avenue de l'Europe 27507  
27507 Pont-Audemer Cedex  
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33  
cdif.pont-audemer@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

